

Gestion des espaces naturels et usagers



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 - LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES NATURELS DE PICARDIE.....	3
1.1 - LES HABITATS NATURELS EN PICARDIE	3
1.2 - LES MILIEUX NATURELS A ENJEUX EN PICARDIE, DES RESPONSABILITES DE CONSERVATION REGIONALE.....	4
1.3 - LES ESPACES REMARQUABLES DE PICARDIE	5
1.3.1 - <i>Les espaces naturels protégés réglementairement</i>	5
1.3.1.1 - Les Réserves Naturelles Nationales.....	5
1.3.1.2 - Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	5
1.3.1.3 - Les Réserves Biologiques Domaniales	5
1.3.1.4 - Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes	5
1.3.2 - <i>Les espaces naturels préservés par maîtrise foncière</i>	5
1.3.2.1 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	5
1.3.2.2 - Les sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	6
1.3.2.3 - Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie	6
1.3.3 - <i>Les espaces naturels classés</i>	6
1.3.3.1 - Les sites du réseau Natura 2000 de Picardie	6
1.3.3.2 - Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.....	7
1.3.3.3 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.....	7
1.3.3.4 - Les sites écologiques des Parcs Naturels Régionaux	8
1.3.3.5 - Les Sites Ramsar	8
1.3.4 - <i>Synthèse des zonages de protection du patrimoine naturel picard</i>	8
1.4 - LES PROBLEMATIQUES PESANT SUR LE PATRIMOINE NATUREL PICARD	9
2 - ACTEURS, GESTION ET USAGES DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE.....	10
2.1 - LES PRINCIPAUX USAGES DES ESPACES NATURELS EN PICARDIE	10
2.1.1 - <i>La chasse et la pêche</i>	10
2.1.2 - <i>La découverte des espaces naturels</i>	10
2.1.3 - <i>Les loisirs et sports de nature</i>	10
3 - ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES ORIENTATIONS NATIONALES ET REGIONALES APPLIQUES A LA TVB.....	11
3.1 - LE RESEAU NATURA 2000	11
3.2 - REGLEMENTATION ET ORIENTATIONS NATIONALES	11
3.3 - REGLEMENTATION ET ORIENTATIONS REGIONALES.....	12

1 - LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

La Picardie possède une diversité de milieux naturels importante qui permet l'accueil de nombreuses espèces de flore et de faune de très haute valeur patrimoniale. Cette diversité est due en grande partie aux cinq influences climatiques et aux entités géologiques s'exprimant sur le territoire.

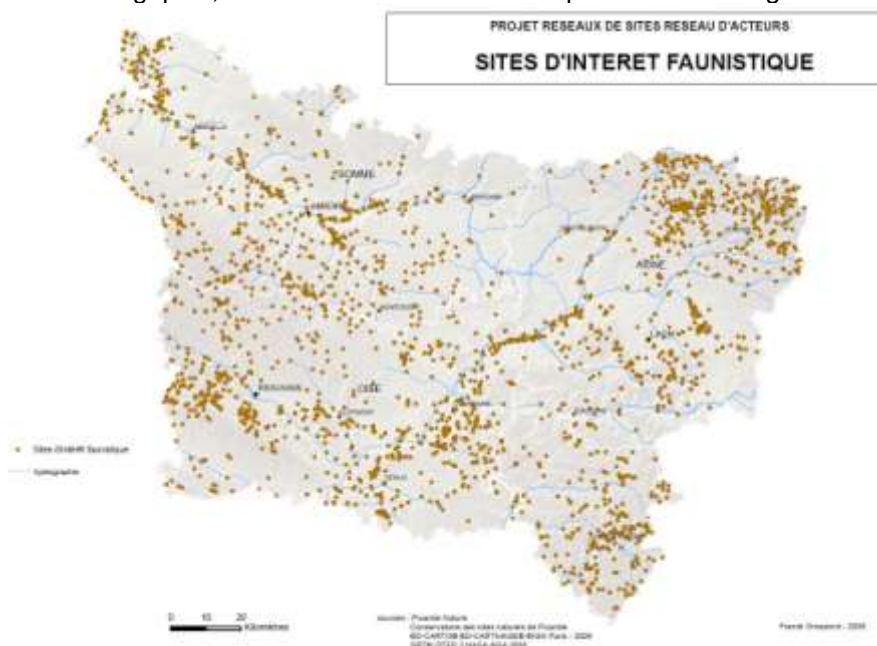
1.1 - LES HABITATS NATURELS EN PICARDIE

La diversité des habitats naturels est **relativement importante** en Picardie. Les grands ensembles écologiques que sont les boisements, les zones humides et autres zones littorales permet l'expression de **végétations très variées**.

Cette diversité d'habitats ne reflète néanmoins pas la réalité de la répartition de ces derniers à l'échelle régionale. En effet, près de 65% du territoire picard est recouvert par des zones agricoles (céréales, oléagineux, pomme de terre...) et quasi 9% par des zones artificielles (routes, habitations, chantiers...), soit presque 75% de zones fortement anthropisées et généralement de faible intérêt écologique.

Parmi les **25%** restant, considérés en « **zones naturelles** » (forêt, landes, friches, eaux...), subsiste des habitats naturels dits rares et originaux. Il s'agit, des milieux littoraux (0,1%), des pelouses calcicoles (0,2%), des landes (0,1%), des prairies alluviales (0,6%) et des marais tourbeux (1,3%). Leur surface est infime mais la biodiversité picarde se concentre essentiellement sur ces dernières entités. **La répartition des habitats naturels à haute valeur écologique est donc très faible en Picardie et très sectorisée.**

Dans le cadre du projet « réseaux de sites/réseaux d'acteurs », et en fonction de ces espèces menacées une carte des sites d'intérêt pour la faune picarde a été créée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. On remarque ainsi que certains secteurs de la région concentrent un grand nombre de sites d'intérêt : la Baie de Somme, les vallées alluviales, les grands massifs forestiers, le pays de Bray, la Thiérache... Les enjeux faunistiques sont donc concentrés au niveau de grands ensembles écologiques, en réseaux localement mais pas à l'échelle régionale.

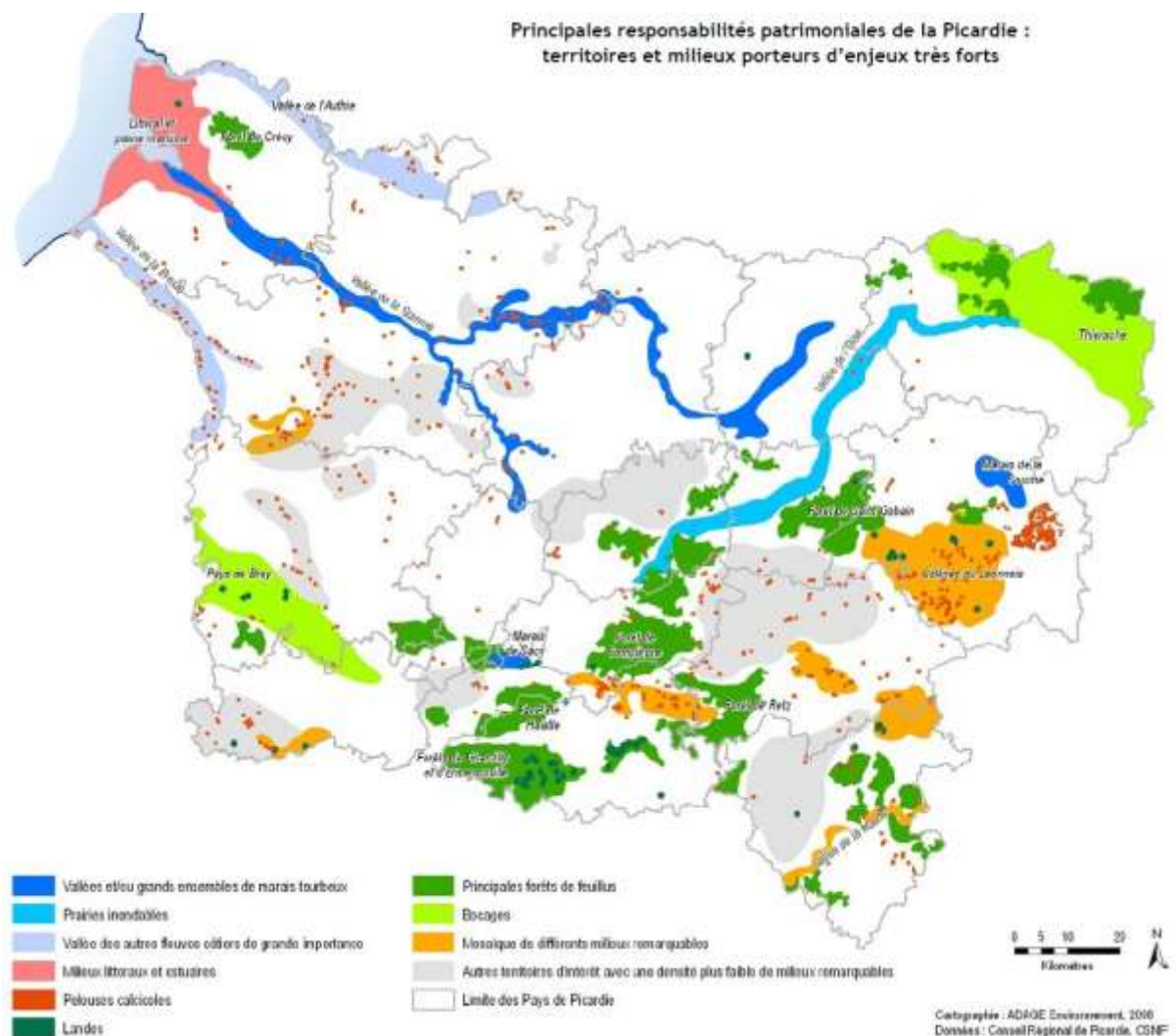


Source : Projet de « réseaux de sites/réseaux d'acteurs » - CENP

1.2 - LES MILIEUX NATURELS A ENJEUX EN PICARDIE, DES RESPONSABILITES DE CONSERVATION REGIONALE

Plusieurs grands ensembles écologiques picards sont reconnus comme d'importance régionale, nationale voire européenne. Ils constituent les enjeux écologiques principaux de Picardie qui a, compte tenu de leurs sensibilités, une responsabilité importante dans leur conservation. La carte suivante localise, à l'échelle régionale, l'ensemble de ces milieux à enjeux. Ils concernent :

- **Le littoral picard ;**
- **Les vallées et marais tourbeux ;**
- **Les pelouses calcicoles ;**
- **Les vallées de la Bresle et de l'Authie ;**
- **Les prairies inondables de la vallée de l'Oise ;**
- **Les grands massifs forestiers ;**
- **Les landes à Ericacées...**
- **Les bocages de Thiérache et du Pays de Bray...**



Les deux ensembles écologiques à plus hauts enjeux de conservation sont le littoral picard et les vallées et marais tourbeux. En effet, ces éléments régionaux sont des ensembles écologiques d'enjeu majeurs en France et nécessitent donc une attention toute particulière.

1.3 - LES ESPACES REMARQUABLES DE PICARDIE

1.3.1 - Les espaces naturels protégés réglementairement

1.3.1.1 - Les Réserves Naturelles Nationales

Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces protégés de façon durable en raison du patrimoine écologique et/ou géologique qu'ils accueillent. La réglementation y est adaptée en fonction du contexte local et un plan de gestion y est défini avec l'ensemble des acteurs.

En Picardie, 5 Réserves Naturelles Nationales sont présentes. La plus importante est celle de la **Baie de Somme**, vient ensuite **l'Etang Saint-Ladre** au sein de la vallée de l'Avre. Le nord de l'Aisne possède également 3 RNN : le **Marais d'Isle**, sur les bords de la Somme, les **Landes de Versigny** et le **Marais de Vesles-et-Caumont** au sein du vaste marais de la Souche.

1.3.1.2 - Les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Les Réserves Naturelles Régionales sont des espaces naturels protégés pour les mêmes raisons que les RNN et en possèdent les mêmes caractéristiques de réglementation et de gestion. Néanmoins, au titre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la compétence des RNR incombe à la région.

1.3.1.3 - Les Réserves Biologiques Domaniales.

Ces réserves se trouvent exclusivement en forêt. Leur objectif principal est de protéger les habitats et les espèces les plus vulnérables des massifs forestiers français.

Gérée par l'ONF, une seule réserve de ce type est présente sur le territoire picard : la Réserve Biologique Dirigée des **Grands Monts**.

1.3.1.4 - Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes

Instituée par arrêté préfectoral, cette protection a pour but de conserver le ou les habitats d'espèces protégées, ou de très haute valeur patrimoniale, ou encore des biotopes singuliers par la mise en place de mesures de conservation. En Picardie, 13 APPB s'étendent sur une surface cumulée de 372 hectares du territoire. La majorité d'entre eux concernent des milieux humides ou des coteaux calcaïques.

1.3.2 - Les espaces naturels préservés par maîtrise foncière

1.3.2.1 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Au sein de chaque département, un ensemble de sites ont été définis en raison de leur intérêt écologique, paysagers... Ces derniers ont pour principaux objectifs la sauvegarde des milieux naturels

et des espèces animales et végétales présentes, la conservation des paysages, le maintien des champs d'expansion des crues, mais également la sensibilisation du public.

Ainsi, pour l'Oise, 66 ENS ont été définies, 50 pour la Somme et 259 pour l'Aisne. Environ 3,1% du territoire picard est de ce fait classé en Espace Naturel Sensible mais très peu d'entre eux sont maîtrisés foncièrement et gérés.

1.3.2.2 - Les sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Le Conservatoire du Littoral acquiert les terrains fragiles ou menacés du littoral picard mais également certains secteurs à l'intérieur des terres (vallée de la Somme...). Ainsi, en Picardie, environ 2400 ha de milieux de haute valeur écologique et paysagère sont gérés et protégés. Ces sites se concentrent autour des baies de Somme et de l'Authie mais également le long de la Somme.

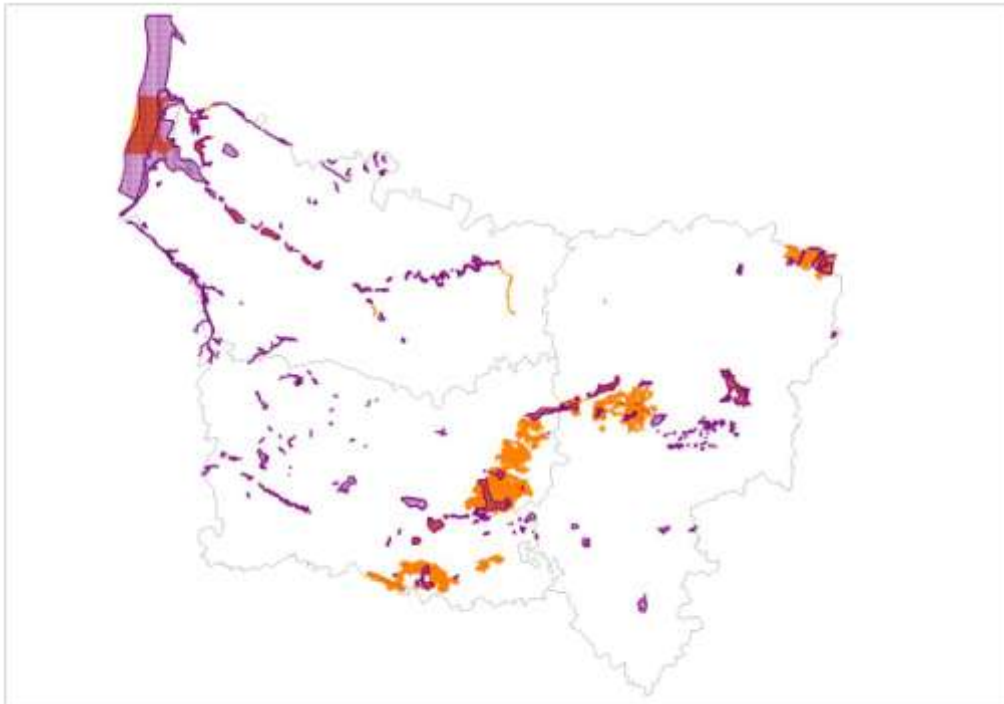
1.3.2.3 - Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Le CENP gère plus de 150 sites naturels représentant près de 10000 hectares : coteaux calcaires, prairies alluviales, cavités à chiroptères, tourbières, étangs... Chaque site possède un plan de gestion fixant des objectifs précis.

1.3.3 - Les espaces naturels classés

1.3.3.1 - Les sites du réseau Natura 2000 de Picardie

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la spécificité de certains habitats ou espèces animales et végétales. L'objectif de ce réseau est de conserver et restaurer ce patrimoine naturel tout en le conciliant avec les activités humaines.



Carte du réseau Natura 2000 en Picardie (ZPS et ZSC)

1.3.3.2 - Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des ZNIEFF est une démarche d'inventaire du patrimoine naturel et sont classées en ZNIEFF de type I (secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et de type II (grand ensemble naturel riche ou peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes).



Carte des ZNIEFF picardes (ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2)

1.3.3.3 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire.

En Picardie ces ZICO représentent près de 10% du territoire régional. Elles couvrent essentiellement les grands massifs forestiers (Compiègne, Chantilly, Ermenonville, Hirson, Retz...) mais également de vastes zones humides (Marais de la Souche et de Sacy...) ainsi que des complexes alluviaux (Vallée de la Somme et de l'Oise). Le littoral picard, reconnu au niveau européen pour son intérêt pour l'avifaune migratrice, est également classé en ZICO.



Carte des ZICO picardes

1.3.3.4 - Les sites écologiques des Parcs Naturels Régionaux

Un seul P.N.R. est présent en Picardie. Il s'agit du **P.N.R. « Oise-Pays de France »**. Situé au sud du département de l'Oise et englobant une partie du Val d'Oise, il s'étend en région Picardie sur 69216 ha, soit 3,5% du territoire. Il accueille en grande partie de vastes boisements de feuillus mais également quelques réseaux de landes et de coteaux calcicoles.

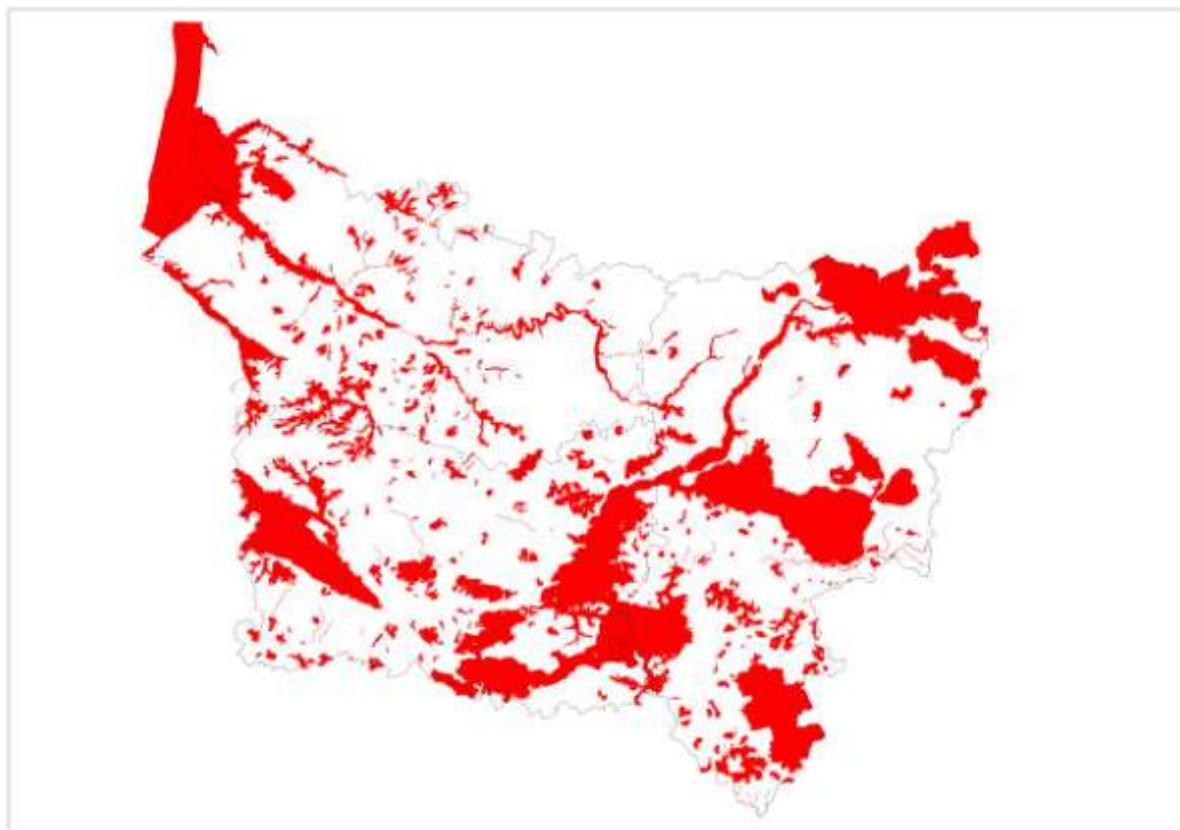
1.3.3.5 - Les Sites Ramsar

Découlant de la Convention Ramsar, dont l'objectif est la conservation et la gestion des zones humides et de leurs ressources, plusieurs zones humides d'importance internationale ont été définies sur le territoire national. En Picardie, la seule zone concernée est la **Baie de Somme**. Ce vaste ensemble de zones humides, de presque 19000 hectares, accueille une multitude de faciès où alternent des zones littorales, des marais arrière-littoraux, des zones à tourbières alcalines...

1.3.4 - Synthèse des zonages de protection du patrimoine naturel picard

La carte ci-dessous synthétise les principaux zonages en faveur du patrimoine naturel de Picardie. Les grands ensembles écologiques énoncés précédemment ressortent et concentrent la plupart des zonages.

Notons cependant que de nombreux zonages en faveur du patrimoine naturel sont présents entre ces grands ensembles. Ils constituent un réseau plus ou moins dense, favorisant ainsi plus ou moins les liens entre les zones à forts enjeux.



Carte de synthèse de l'ensemble des zonages en faveur du patrimoine naturel de Picardie

1.4 - LES PROBLEMATIQUES PESANT SUR LE PATRIMOINE NATUREL PICARD

Le patrimoine naturel picard est, comme dans de nombreuses régions, soumis à de nombreuses contraintes qui tendent à faire diminuer la qualité et les surfaces favorables à ce dernier (diminution de populations d'espèces, altérations des habitats...). Les paragraphes suivants expliquent les problématiques essentielles dans la région.

La banalisation des milieux. L'agriculture moderne tend à favoriser les cultures intensives. Cela engendre le retournement de prairies, la disparition des friches... L'utilisation de produits phytosanitaires conduit aussi à une simplification du cortège floristique. Pour preuve, la majorité des plantes messicoles connues sur le territoire régional ont disparu ou alors ne sont présentes que de façon relictuelle.

La sylviculture intensive favorisant la simplification des boisements, est également un facteur tendant à simplifier les milieux sur de vastes surfaces.

La sur-fréquentation du public. Certains milieux naturels constituent des pôles touristiques reconnus à l'échelle nationale. C'est notamment le cas de la baie de Somme et plus généralement du littoral picard. L'afflux touristique engendre un piétinement d'espèces floristiques, dont certaines protégées, une érosion des sols via les parkings sauvages, des pollutions dues aux déchets, le dérangement d'espèces sensibles comme l'emblématique Phoque veau-marin...

La dégradation des milieux humides et des cours d'eau. La problématique relative aux zones humides et aux rivières dépasse le cadre régional et constitue un enjeu international. Cette dégradation est principalement due aux facteurs suivants : Plusieurs facteurs peuvent impacter les zones humides et les cours d'eau (drainage, pollutions, sédimentation, espèces invasives...). L'ensemble de ces dégradations sur les milieux aquatiques ont des conséquences importantes sur la faune piscicole, et notamment migratrice, sur les oiseaux d'eau, les batraciens mais également sur une flore diversifiée qui est de plus en plus menacée. Ces menaces sur les milieux aquatiques peuvent être dues à la combinaison de plusieurs activités pratiquées en Picardie : agriculture, industrie, sylviculture, infrastructures linéaires, urbanisation...

La fragmentation des habitats naturels : Le développement des infrastructures linéaires, de l'urbanisme, l'enrésinement, la déprise agricole et autres activités qui disparaissent favorisent le cantonnement de milieux remarquables dans des secteurs relictuels. Les connexions entre ces milieux sont rares et le SRCE analysera les possibilités de préservation et de restauration de ces dernières au travers de la définition d'un plan stratégique d'action.

La dégradation et la réduction des milieux ouverts (landes prairies...). L'abandon d'un pastoralisme traditionnel, la plantation en peupliers ou résineux, le drainage... ont engendré une forte régression des pelouses calcicoles, des prairies, des landes, etc. La plupart des espèces fréquentant ces milieux sont aujourd'hui menacées.

2 - ACTEURS, GESTION ET USAGES DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

2.1 - LES PRINCIPAUX USAGES DES ESPACES NATURELS EN PICARDIE

De nombreux usages seront développés plus longuement dans les autres ateliers thématiques. Cela concerne l'agriculture, la sylviculture, les carrières, l'éolien, les infrastructures linéaires...

2.1.1 - La chasse et la pêche

La plupart des pratiques de chasse ou de pêche sont de plus en plus raisonnées et les objectifs de gestion pratiqués se rapprochent beaucoup de la préservation des habitats naturels

En effet, ces deux usagers des espaces naturels de Picardie ont développé des documents d'orientation ayant pour principal objectif de mieux gérer les « ressources » qu'ils exploitent et de les protéger. Ainsi, les fédérations départementales de pêches ont identifié, via leur Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), les fonctionnalités des différents contextes piscicoles de leur département. Les fédérations départementales de chasse ont également une action importante sur les milieux naturels via leurs Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC). Ainsi, par département, des thématiques d'actions ciblées sur la faune ont été définies. Une autre thématique clairement affichée est de participer à la préservation et à l'amélioration de la diversité biologique. Notons enfin que ces deux usagers de la nature, pêcheurs et chasseurs, sont des observateurs privilégiés. Ils contribuent de ce fait à l'amélioration des connaissances.

2.1.2 - La découverte des espaces naturels

Comme nous l'avons vu précédemment, la Picardie possède un patrimoine naturel remarquable dont certains éléments sont reconnus à l'échelle européenne. Par conséquent, certains sites naturels à haute valeur écologique ont été équipés afin de permettre au plus grand nombre de découvrir ce patrimoine naturel, et indirectement d'être sensibilisé aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

L'aménagement du territoire pour le public pose cependant la problématique vis-à-vis de la sensibilité des espèces et des milieux. Les activités de découverte sont généralement encadrées et limitées mais un développement trop important de ces dernières et de façon libre peut engendrer des conséquences néfastes sur le patrimoine naturel picard. Bien que les Schémas Départementaux pour le Développement Touristique stipulent qu'il faut « rendre la nature accessible », cet objectif devra être relativisé au regard notamment des objectifs qui seront définis dans le cadre du SRCE.

2.1.3 - Les loisirs et sports de nature

La Picardie possède près 533 sites favorables à la pratique des activités de loisirs et des sports de nature, dont 408 terrestres, 91 nautiques et 33 aériens.

L'ensemble des acteurs des différents loisirs et sports de nature se sont concertés et ont créé le Schéma Régional des Loisirs et des Sports de Nature. Ce document de cadrage définit notamment 3 axes dont l'axe 3 : « Créer et renforcer les liens entre le développement des loisirs et des sports de nature et les espaces naturels de la Picardie ». Le lien entre activités de nature et préservation des espaces naturels est clairement abordé. Les sous-axes mentionnent le fait de rendre compatible les activités nature avec la préservation du patrimoine naturel mais également de sensibiliser au respect des milieux.

3 - ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES ORIENTATIONS NATIONALES ET REGIONALES APPLIQUES A LA TVB

Plusieurs activités, professionnelles ou de loisirs, agissant sur les espaces naturels ont développé des documents de cadrages précis et fixant des objectifs divers. Les services de l'Etat ont également légiféré afin de protéger et conserver le patrimoine naturel.

Certains de ces documents et texte de loi possèdent un lien évident avec la trame verte et bleue car ils visent à améliorer cette dernière, la restauration des continuités écologiques y est clairement abordée dans plusieurs d'entre eux.

Signalons que l'ensemble des documents de cadrage trop anciens, datant au minimum de 10 ans et n'étant plus pertinent au regard du constat actuel, n'ont pas été mentionnés ci-dessous.

Les paragraphes suivants n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils constituent des illustrations d'outils existants rentrants dans la thématique de l'atelier, et sont décrits succinctement ici à titre informatif.

3.1 - LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 constitue l'un des fondements de la politique européenne en matière de sauvegarde du patrimoine naturel européen. La Picardie possède de nombreux sites appartenant à ce dernier. La notion de réseau écologique est ici essentielle puisque les mouvements de populations d'espèces animales ou végétales font partis des critères qui ont justifié de la désignation des sites. Il est ainsi demandé aux Etat membres de favoriser la cohérence globale et le bon fonctionnement de ce réseau, notamment par le maintien des éléments du paysage.

La prise en compte du réseau Natura 2000 est donc essentielle dans la définition des corridors écologiques régionaux. Ils devront s'efforcer de maintenir voire renforcer les continuités entre les différents sites Natura 2000 du territoire picard.

3.2 - REGLEMENTATION ET ORIENTATIONS NATIONALES

◆ La Réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement

Le Décret du 29 décembre 2011 précise les conditions d'application de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et qui définit les modalités de la réforme des études d'impact.

L'état initial des études d'impact devra porter désormais sur la situation des populations, sur les continuités écologiques ainsi que sur les interrelations entre tous les éléments susceptibles d'être affectés par le projet. La prise en compte des corridors et des fonctionnalités est donc clairement affichée et sera désormais prise en compte dans l'évaluation des impacts et la définition de mesures.

◆ Contrat de plan Etat/ONF

Ce document fixe les missions de l'ONF pour la gestion du patrimoine forestier domanial. Parmi les actions recommandées, nous pouvons citer l'intégration de la biodiversité dans la gestion courante, l'implication dans la gestion de milieux naturels...

Malgré tout, ces missions s'appliquent à l'échelle des forêts domaniales et ne concernent pas les éventuels corridors existants entre ces massifs.

◆ Contrat d'objectifs Etats/CNPF

Ce document, contrairement au précédent concerne les forêts privées. Le CNPF et l'Etat, via des objectifs communs, ont défini plusieurs actions pour valoriser au mieux la ressource forestière privée. L'aspect des continuités écologiques ne constitue malheureusement pas un enjeu présenté dans ce texte qui a pour principal but le développement de la productivité forestière.

3.3 - REGLEMENTATION ET ORIENTATIONS REGIONALES

◆ Orientations Régionales de gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats

Ce document a vocation à être pris en compte dans l'élaboration et l'application des politiques publiques, incitant ainsi les acteurs et usagers de la nature à mieux gérer et préserver la biodiversité animale. Néanmoins, il n'a aucune portée juridique. Il a aussi pour but essentiel de servir de cadre aux Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Ce document analyse dans un premier temps les problématiques régionales dont les ruptures des couloirs biologiques, la dégradation des réseaux de zones humides, l'uniformisation du paysage... Pour répondre à ces problématiques, liées aux TVB, l'ORGFH propose notamment de sauvegarder les habitats favorables à la faune et à ses déplacements (larris, zones humides, bocages...) mais aussi de maintenir et restaurer la fonctionnalité des couloirs biologiques inventoriés en amont, diminuer les risques de collisions...

◆ Directive et Schéma Régional d'Aménagement (forêts domaniale et collective)

Ce document fixe des directives à suivre à l'échelle des forêts domaniales de Picardie. L'essentiel des directives concerne la production de bois et la mobilisation de ce dernier mais la conservation de la biodiversité et les aspects cynégétiques sont également abordés. Néanmoins, malgré des propositions d'intérêt comme le maintien d'arbres morts sur pieds ou la conservation de peuplements diversifiés, aucune mesure ne vise à créer des réseaux, améliorer les corridors...

◆ Schéma régional de gestion sylvicole (forêt privée)

Tout comme le document précédent, le SRGS fixe des orientations de gestion pour les forêts privées de Picardie. Là encore l'objectif principal reste la production de bois mais les aspects écologiques ressortent de plus en plus.

◆ Schéma régional des loisirs et sports de nature

La Picardie possède un nombre important de pratiquants des loisirs et sports de nature. De plus, le potentiel en termes d'espaces pour pratiquer ces derniers est intéressant avec notamment les grands massifs forestiers, la Baie de Somme... Par conséquent ce document de cadrage régional fixe des axes d'actions visant à développer et améliorer les loisirs et sports de nature dans la région. Il propose plusieurs axes d'actions dont un qui est de créer et renforcer les liens entre le développement des loisirs et des sports de nature et les espaces naturels de la région.

◆ Projet de « réseaux de sites/réseaux d'acteurs »

Ce document, avec l'appui de nombreux services d'Etat, des collectivités et des associations, a été réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie en 2006. L'objectif affiché de ce document est de « proposer un réseau fonctionnel de sites à l'échelle des trois départements de la Région Picardie qui prenne en compte le fonctionnement des populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environne ».

Après une identification de tous les enjeux écologiques picards et des fonctionnalités existantes (mégacorridors, corridors locaux...), plusieurs propositions concrètes sont énoncées :

- **Limiter la fragmentation des réseaux et corridors par l'urbanisation** et les aménagements linéaires, notamment par l'installation de « passage faune », ou **par l'agriculture trop intensive**, notamment par soutien financier à l'élevage extensif, par la re-division des parcelles, la mise en place de jachère faune sauvage, la plantation de haies...
- **Restaurer / recréer des corridors disparus** par la mise en place de jachères, de bandes enherbées, par l'aménagement d'anciennes voies ferrées...